

par la Chambre des communes. J'ai été ravi de prendre la succession du secrétaire d'État de l'époque, M. McDonald. J'ai eu l'occasion de travailler avec le groupe dirigé par M. Rawson, l'ancien sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Tout récemment j'ai pris part au programme et je crois qu'il a été très utile que tous les responsables de divers ministères soient ainsi groupés pour savoir ce qui se passe dans ces secteurs où nous dépensons 26 milliards de dollars par an.

[Français]

Parce que, monsieur le président, je sais que tous les députés croient qu'il est très important de maintenir au Canada ce régime de services et de bénéfices sociaux établis au cours des dernières générations. Je crois que nous pouvons nous féliciter tous des progrès que nous avons accomplis dans le domaine de la sécurité sociale, dans celui de la politique culturelle, dans cette espèce de «sophistication» dans le domaine social et culturel que nous avons atteinte au cours des dernières décennies. Je crois que notre travail n'est pas terminé, mais il est très sain au cours d'une période donnée de faire la réévaluation de tous les programmes.

Dans le passé, ayant moi-même eu l'expérience d'être le président du Conseil du Trésor, des décisions très souvent ont été prises pour satisfaire à un besoin immédiat et à une nécessité pour le gouvernement de réduire les dépenses, et parfois tout a été fait d'une façon arbitraire. Nous espérons que par l'établissement du département d'État chargé du Développement social tous les ministres, qui ont un rôle à jouer dans la vocation sociale qu'assume le gouvernement ou le Parlement pour tous les Canadiens, pourront maintenant, collectivement, analyser nos priorités, nos budgets, et déterminer les programmes qui ont perdu de leur utilité ou qui, dans la conjoncture actuelle, doivent céder le pas à des priorités plus grandes, et collectivement les ministres pourront le faire connaissant très bien ce qui se passe. Et moi-même je crois qu'au cours des derniers mois, alors que j'ai eu le plaisir de présider les réunions du Comité sur le développement social, même si le ministère n'était pas officiellement créé, il fonctionnait effectivement comme il l'avait fait au cours de l'administration précédente. J'ai pu me rendre compte que le fait que les ministres impliqués puissent savoir où sont les priorités, quelles sont en général les demandes faites au gouvernement, et quelles sont les ressources disponibles.

Eh bien, nous avons pu collectivement apprécier le potentiel qui existe à l'intérieur de l'administration, changer nos priorités, changer nos allocations budgétaires, de telle façon que les nouvelles priorités puissent prendre la place d'autres programmes qui ont peut-être encore leur utilité dans la société mais qui doivent, à la lumière de l'expérience des dernières décennies, céder le pas des priorités nouvelles qu'une société nouvelle exige toujours des gouvernements et des Parlements qui doivent s'occuper des domaines qui représentent la priorité pour la population au moment où l'on siège à la Chambre.

[Traduction]

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter le ministre pour ses fonctions supplémentaires. Il a maintenant trois sortes de responsabilités concrètes: il est chargé des relations fédérales-provinciales, il est ministre de la Justice et il est ministre d'État chargé du Développement social. J'ai été assez impressionné lorsque le

Développement social

ministre a dit qu'il espérait que ce ministère d'État serait petit et très compétent; nous l'espérons également. Je voudrais profiter de l'occasion pour lui présenter mes vœux de succès dans ses nouvelles fonctions et surtout dans ses relations avec les nouveaux bureaucrates dont il a hérité. M. Rawson et son équipe sont des gens extrêmement compétents et ils feront de leur mieux pour lui éviter des ennuis.

Il se pourrait très bien que ce nouveau ministère réalise l'intégration des responsabilités ministérielles. Les avantages d'une telle intégration pourraient toutefois être largement annulés par le fait que, au début du moins, elle sèmera la confusion dans l'esprit de la plupart des gens qui essaient de savoir quelles sont au juste les responsabilités de chacun dans le domaine de la politique sociale. Quoi qu'en dise le ministre, si l'on se reporte au décret qui expose ses attributions, on voit qu'il est chargé non pas simplement d'aller recueillir à la ronde l'avis le mieux informé et le plus récent des divers ministres pour en donner communication ailleurs. C'est lui qui est chargé d'élaborer et de mettre au point les politiques. En fait, le rôle d'élaboration et de mise au point défini au décret porte sur l'ensemble de la politique et de la promotion sociales.

• (1540)

A mon avis, l'intention du gouvernement ne doit pas s'interpréter uniquement comme visant une meilleure gestion des moyens. Bien au contraire, l'intention qui se dégage du texte, c'est en fin de compte la création d'un réseau bureaucratique relativement important chargé de l'élaboration de la politique sociale. Mais d'autres députés désirent approfondir cette question, et ce qui m'occupe aujourd'hui c'est autre chose.

Le ministre, je suppose, ne sera pas mécontent d'écouter quelques réflexions utiles sur la façon dont il pourrait s'acquitter de ses nouvelles fonctions. Une chose qui m'a toujours préoccupé à propos des changements d'organisation bureaucratique, c'est qu'on finit toujours par s'imaginer que la vie commence du jour où «l'on» entre en fonction. Cela est dans la nature humaine, comme vous le savez, madame le Président.

Il me semble que pour aller quelque part, il faut que l'activité développement social tienne compte dans une certaine mesure de ce qui s'est déjà fait. Ah, dira-t-on, voilà les conservateurs qui se remettent à parler du passé! Il me semble cependant, qu'il y a toujours intérêt à savoir d'où l'on vient, pour être mieux en mesure de voir où l'on va.

Je me félicite d'avoir consacré un peu plus de temps ce matin à essayer fièvreusement de savoir où nous en étions en 1960. Le ministre nous a parlé d'il y a 20 ans, en nous faisant la litanie de rigueur sur toutes les merveilles que le parti libéral a apportées aux Canadiens. Je l'en remercie. Mais je pense qu'il y a aussi intérêt à rappeler aux gens où nous en étions exactement en 1960, pour voir un peu où nous voudrions être en l'an 2000. Je voudrais consacrer à ce sujet un instant ou deux.

En 1960, Dieu soit loué, les conservateurs détenaient le pouvoir. Vous vous en souvenez peut-être, monsieur l'Orateur. Bien sûr, le premier ministre d'alors était le très honorable John George Diefenbaker. Le parti conservateur détenait 50 sièges dans la province de Québec. Le major général Georges Vanier était gouverneur général, nous en étions à la 24^e législature et les perspectives du pays semblaient raisonnablement bonnes. Comme en faisait état le Toronto *Star*, le chômage était «modéré» et les recettes nationales augmen-